



Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

# PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

## les bons réflexes au quotidien !






*Situé entre Loire et Vilaine, le territoire de Cap Atlantique possède de nombreux atouts naturels : un littoral de 98 km, des marais salants, la Brière...*

Face à une telle richesse patrimoniale, il est indispensable de garantir aux habitants et aux visiteurs du territoire une eau compatible avec ses spécificités : **la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture, la saliculture.**

## Sommaire

- ▶ Fragilité et richesse du milieu naturel **2**
- ▶ Eaux pluviales / eaux usées : comprendre la notion de réseaux séparatifs **4**
- ▶ Pollution de l'eau : tous responsables **6**
- ▶ **Les bons réflexes au quotidien**  **8**
  - ▶ À la maison **8**
  - ▶ En loisirs **10**
  - ▶ Avec nos amies les bêtes **13**
- ▶ Les actions déjà engagées pour la reconquête de la qualité des eaux **14**



La réglementation détermine les principes de gestion **de la ressource en eau**, afin d'**assurer sa préservation, sa protection, sa restauration et sa valorisation**, notamment au travers de la loi du 30 décembre 2006, dite "Loi sur l'eau et les milieux aquatiques".

Ainsi, Cap Atlantique a pour objectif de

- ▶ **protéger le milieu naturel et ses ressources contre les pollutions diffuses et accidentelles ;**
- ▶ **contribuer à la santé publique.**





Depuis 2003, Cap Atlantique a investi plus de 243 M€ dont plus de 151 M€ pour la qualité des eaux, enjeu majeur pour le territoire :

- ▶ **23,8 M€** pour les réseaux et les ouvrages d'eau potable et d'eaux pluviales ;
- ▶ **125 M€** pour la création et le renouvellement des ouvrages d'assainissement collectif ;
- ▶ **2,3 M€** pour la préservation et la valorisation des espaces naturels.

M€ = millions d'euros



# L'eau

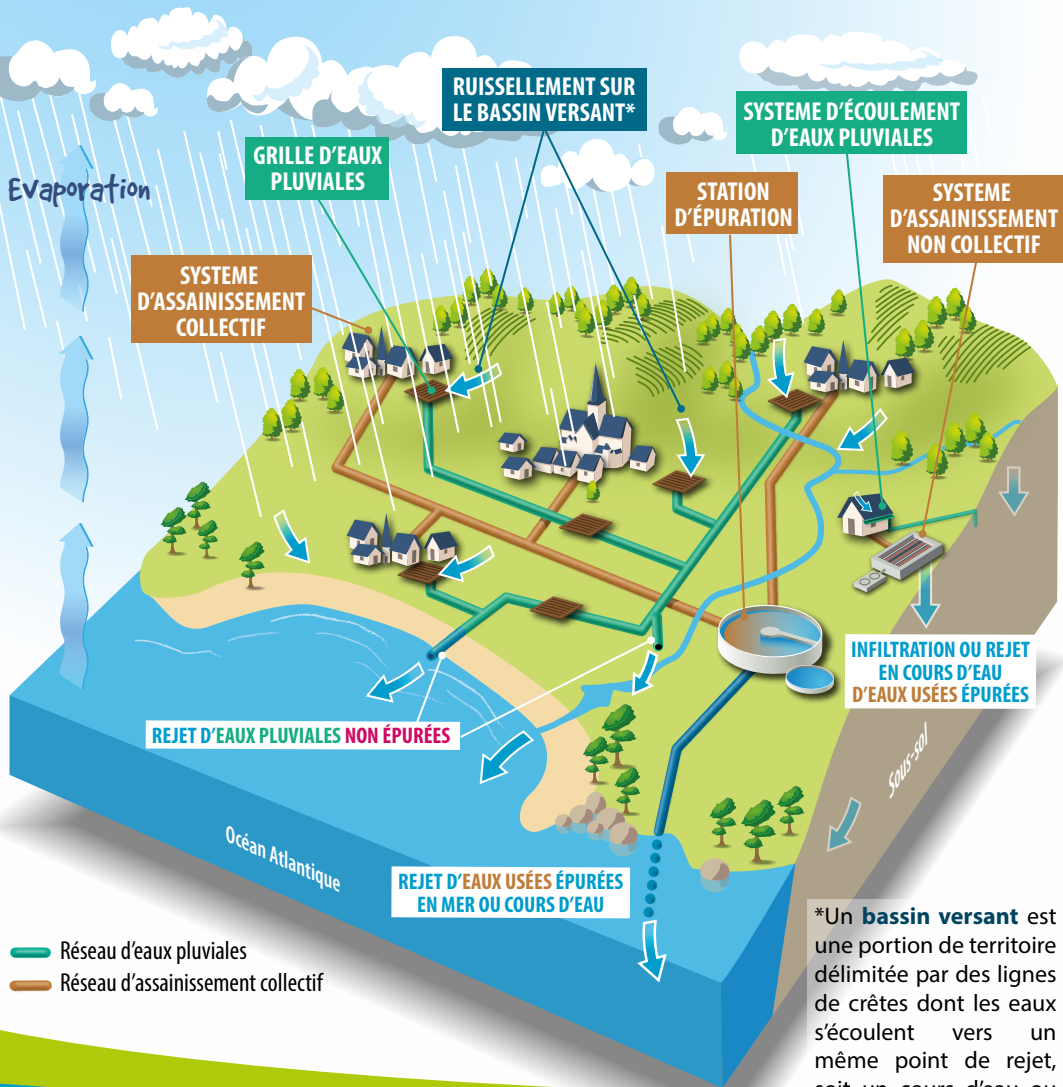
et le territoire de Cap Atlantique

sont précieux,  
aidez-nous à les préserver  
en adoptant **les bons réflexes!**





## comprendre la notion de réseaux séparatifs



✓ Environ  
8 300 000 m<sup>3</sup>  
d'eaux usées  
ont été épurés  
en 2015.

### Le saviez-vous ?

- ▶ Le territoire de Cap Atlantique compte environ **490** km de réseau d'eaux pluviales gérés par l'intercommunalité. Le linéaire de fossés est estimé à **755** km, majoritairement du ressort des communes.
- ▶ Cap Atlantique possède **21** stations d'épuration et près de **860** km de réseau d'assainissement des eaux usées.

## Sur le territoire de Cap Atlantique, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées séparément.

Les **eaux usées** (eaux des WC, lavabos, éviers...) sont collectées dans un réseau relié aux **stations d'épurations** pour être épurées. Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans le milieu naturel, en cours d'eau ou en mer, loin de la côte et avec la prise en compte de l'influence des courants marins.

Ceci n'est pas une bouche d'égout, mais une grille d'**eaux pluviales**.



Ceci n'est pas une sortie d'égout, mais un exutoire\*\* d'**eaux pluviales**.



Les **eaux pluviales**, issues des précipitations, peuvent être recueillies par un réseau de collecte dédié aux eaux pluviales, via des fossés, gouttières, caniveaux et grilles. Elles peuvent aussi par ruissellement et infiltration rejoindre naturellement les cours d'eau et la mer. Au final, elles aboutissent dans le milieu naturel **sans être épurées**.

**Tout rejet inapproprié dans le réseau d'eaux pluviales** (fossés, grilles de voiries, caniveaux...) peut ainsi entraîner une **pollution du milieu naturel**.



À découvrir en détail dans la suite du guide.

\*\*point de rejet dans le milieu naturel

Sur notre territoire, les eaux pluviales sont rejetées dans la nature sans épuration. Soyons vigilants !

# Pollutions de l'eau : tous responsables !



## Pollutions : une origine multisources

*À la maison, pendant les loisirs, avec nos amies les bêtes, nos actes de tous les jours peuvent potentiellement impacter la qualité des eaux.*

*Que les sources de pollution soient bactériologiques ou chimiques, nous avons tous la capacité à agir pour en diminuer les effets sur le milieu naturel et la santé publique.*

### Les sources de contaminations bactériologiques

Pas toujours visibles mais bien réelles, les pollutions bactériologiques de l'eau sont dues à la présence **en quantité excessive** de bactéries d'**origine fécale**, animale ou humaine: **Escherichia coli** et **entérocoques** principalement. Elles sont le plus souvent responsables de pollutions des eaux de baignade et des coquillages.

Ces bactéries sont véhiculées par les cours d'eau ou les réseaux d'eaux pluviales avant d'être rejetées dans le milieu naturel. En trop grandes quantités, elles peuvent présenter un **risque d'infection en cas d'ingestion** lors de la baignade,



Les **bactéries fécales** sont quantifiées pour évaluer la qualité des eaux.

de la pratique d'activités nautiques et de la consommation de coquillages.

Parallèlement à ce risque sanitaire, une mauvaise qualité des eaux aura un **impact économique** réel pour les communes, les conchyliculteurs, les pêcheurs à pied professionnels et de loisir, ainsi que pour l'ensemble des activités du territoire en lien avec la fréquentation touristique.

### Les sources de contaminations chimiques

Les contaminations chimiques sont dues à la présence de pesticides, hydrocarbures, solvants et autres produits d'entretien courants. Ces substances polluantes majoritairement **entraînées par les eaux pluviales** se retrouvent aussi **directement et anormalement** dans le milieu naturel.

**☒** Une concentration de 100 bactéries fécales dans 1 litre d'eau suffit à rendre les coquillages impropres à la consommation.

### Le saviez-vous ?

- ▶ Les coquillages sont les **sentinelles de l'environnement** : ils filtrent l'eau de mer pour se nourrir. Ils ont donc la capacité de concentrer des germes, comme des bactéries et des virus.



# ► Au quotidien, repérez les sources potentielles de pollution



## À la maison p.8-9

Système d'assainissement non collectif défectueux

Raccordement au réseau d'assainissement collectif inexistant ou défectueux

Rejet d'eaux usées dans les eaux pluviales

## Avec nos amies les bêtes p.13

Ruissellement des déjections d'animaux particulièrement par temps de pluie

## En loisirs p.10-12

Rejets d'eaux usées ou d'hydrocarbures dans les ports ou zones de mouillage

Rejet intentionnel dans le milieu naturel

Vidange inappropriée

STATION D'ÉPURATION

Sous-sol

Océan Atlantique

— Réseau d'eaux pluviales  
— Réseau d'assainissement collectif

! L'article L216-6 du Code de l'Environnement stipule qu'il est répréhensible de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer une ou des substances quelconques, comme les **eaux usées**, dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune.

- **1 m<sup>3</sup>** d'eaux usées brutes suffit à polluer **50 000 m<sup>3</sup>** d'eau de mer. Source Agence de l'eau
- Un Homme produit en moyenne **2 milliards** de bactéries fécales par jour. Un chien en produit autant. Source agence de l'eau

Qualité des eaux :  
Adoptons les bons réflexes!





# À la maison

Les bons réflexes au quotidien

Ceci n'est pas  
une bouche d'égout,  
mais une grille  
d'eaux pluviales.



## À proscrire



Que je sois **un particulier ou un professionnel**, dans les grilles d'eaux pluviales et les fossés, je ne déverse :

- ☒ aucune **déjection animale** ;
- ☒ aucune **eau de lavage** ;
- ☒ **aucun produit** tel que nettoyeur, solvant, pesticide, déchet, peinture, graisse, anti-mousse pour toiture... même un fond de bidon !

Ce réflexe est aussi valable sur la voie publique.

Je me rappelle que le réseau d'eaux pluviales est **exclusivement réservé** aux eaux pluviales... et rien d'autre !!!

Sur le territoire de Cap Atlantique, les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont dits « **séparatifs** » : tout ce qui est versé dans le réseau d'eaux pluviales **aboutit directement dans le milieu naturel** (voir pages 4 et 5) sans épuration préalable.

## À respecter



- ☑ Pour les produits polluants, j'ai le réflexe **déchetteries** : 9 sont disponibles sur le territoire. Les produits seront ainsi récupérés pour être traités dans les filières adaptées.
- ☑ J'entretiens **régulièrement mes gouttières** en enlevant les fientes d'oiseaux et les feuilles souillées, pour éviter qu'elles soient entraînées par la pluie dans le milieu naturel.



Art. 5 Arrêté ministériel du 22 juin 2007 :  
« Les réseaux de collecte des eaux pluviales ne doivent pas être raccordés au système de collecte des eaux usées domestiques ».



☑ Environ 1 M€ sera consacré annuellement par Cap Atlantique pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

## Le saviez-vous ?

Récupérer les eaux de pluies domestiques permet de :

- ▶ limiter la quantité d'eau rejetée dans le milieu naturel, déjà importante en raison de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols ;
- ▶ économiser l'eau pour l'arrosage du jardin.





En mettant aux normes l'assainissement de leur maison, ils **protègent** le milieu naturel.

### A proscrire



- ☒ Le réseau d'assainissement des eaux usées de mon habitation **ne doit pas être branché** sur le réseau d'eaux pluviales.
- ☒ Si mon habitation dispose d'une fosse toutes eaux (ou fosse septique), **je ne la vidange pas dans le milieu naturel** (fossé, cours d'eau, étier).

L'entretien de votre système d'assainissement est essentiel.



## Je m'assure du bon fonctionnement du système d'assainissement d'eaux usées de ma maison.

Les assainissements collectif et non-collectif nécessitent **régulièrement** et **obligatoirement** des **contrôles** de bon fonctionnement.



### À respecter

- ☑ J'accepte la **demande de contrôle** de mon dispositif d'assainissement pour vérifier son état, y compris lors de l'achat ou la vente d'un bien immobilier.
- ☑ Je fais intervenir une **entreprise agréée** pour vidanger ma fosse toutes eaux (ou fosse septique), comme la loi m'y oblige.
- ☑ Je respecte les **règlements** du service public d'assainissement collectif et non-collectif de Cap Atlantique téléchargeables sur [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr).
- ☑ Je n'hésite pas à solliciter le service assainissement de Cap Atlantique pour des **conseils** (étude de filière, entretien, mise aux normes).

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT  
2 rue Alphonse Daudet  
44350 GUÉRANDE - 02 28 54 17 20



☑ Depuis 2003, plus de 750 installations polluantes ont été mises aux normes.

### Le saviez-vous ?

- Sur le territoire, près de **6 200** habitations sont équipées d'une installation d'assainissement non collectif et **56 400** en collectif.
- Des aides financières, sous conditions de ressources, sont possibles pour la réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif. Contactez Cap Info habitat : **02 51 75 77 95**

# En loisirs

Les bons réflexes au quotidien



À chaque fois qu'ils utilisent les **aires de service**, ils évitent de déverser 10 milliards de bactéries fécales dans l'eau.

## À proscrire



- ☒ Je ne vidange pas le réservoir d'eaux usées de mon camping-car dans les grilles d'eaux pluviales, les fossés, les cours d'eau, le milieu naturel...



Art R116-2 du code de la voirie routière: "Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public." (**vidange sauvage**).

## J'adopte les aires de services de camping-car.

À pied, à vélo, à cheval, en voiture ou en camping-car, chacun est **le bienvenu** sur le territoire de Cap Atlantique!

La liberté de découverte offerte par l'usage du camping-car doit cependant s'accompagner de **précautions incontournables** pour le respect du milieu naturel.

## À respecter



- ☑ J'utilise nécessairement les **aires de service adaptées** ou les **toilettes publiques** pour vidanger le réservoir ou la cassette d'eaux usées de mon camping-car.



☑ Déjà plus de 30 aires de services disponibles sur le territoire.

## Le saviez-vous ?

- ▶ Les aires de services pour camping-car sont indiquées sur [www.airecampingcar.com](http://www.airecampingcar.com)



En choisissant les équipements portuaires, il donne un **avenir** à l'eau de mer.



## À l'approche des côtes et dans les ports, je contribue aussi à la propreté de la mer.

Contrairement aux idées reçues, **la faune et la flore marines n'apprécient pas les bactéries fécales humaines**, pas plus que les produits chimiques.

### À respecter



- ☑ J'utilise les **sanitaires** disponibles dans les équipements portuaires.
- ☑ J'équipe mon bateau d'un **réservoir d'eaux usées** et d'un **wc avec broyeur** et les vidange dans les sites adaptés.
- ☑ J'utilise les **aires de carénage** mises à disposition.
- ☑ Je pense aux **produits naturels** ou anti-fouling **non toxiques** pour l'entretien de mon bateau.
- ☑ J'utilise des **feuilles absorbantes** adaptées aux légères fuites et un **dispositif anti-débordement** pour hydrocarbures.

### À proscrire



- ☒ Je ne rejette pas mes **eaux noires (wc)** et **grises (vaisselle, douche)** à l'approche des côtes, dans les ports et les zones de mouillage.
- ☒ Je ne rejette pas mes **résidus de carénage** dans les grilles d'eaux pluviales ou directement en mer.
- ☒ Je ne rejette pas non plus à la mer mes **trop-pleins d'eaux de cale** ou **d'hydrocarbures**.
- ☒ Je ne pratique pas d'activité nautique motorisée au cœur des Traicts de Pen-bé et du Croisic.



Art L216-6 du code de l'environnement et convention MARPOL 73/78 : Tout rejet d'eaux noires, d'eaux grises, d'eaux de fond de cale, de déchets, ... est interdit dans les ports et dans la limite des eaux territoriales (12 milles marins).

Art. L218-73 du code de l'environnement : tout rejet en mer de substances ou d'organismes nuisibles est punissable d'une amende de 22 500 à 75 000 €.

J'utilise les **aires de carénage** pour nettoyer mon bateau.



☑ Pour connaître les équipements portuaires adaptés, contactez votre capitainerie.

Plus d'infos sur :

- ▶ [www.peche-plaisance44.fr](http://www.peche-plaisance44.fr)
- ▶ [www.vidangefacile.com](http://www.vidangefacile.com)

### Le saviez-vous ?

- ▶ 1 litre d'hydrocarbures (carburants et lubrifiants) pollue **1 000 m<sup>3</sup>** d'eau. Source Afcan
- ▶ 1 rejet sauvage de bateau représente en moyenne **10 milliards** de bactéries fécales. Source agence de l'eau



## Quand je pêche à pied, je respecte le milieu naturel.

### À proscrire

- ☒ Il est strictement interdit de pêcher dans les parcs des professionnels et dans la limite de 10 mètres autour. Ces parcs sont identifiés par des rangées de piquets, de tables ou de pieux.
- ☒ Je ne laisse aucun déchet sur l'estran, ni ailleurs!



### À respecter

- ☑ Je m'assure que la pêche n'est pas fermée pour des raisons de contaminations microbiologiques ou de préservation de la ressource: voir sites de l'ARS p14.



Plus d'infos sur le dépliant « Pêche à pied », téléchargeable sur [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)



## Au jardin, je n'utilise plus de pesticides.

- ☒ Je bannis les pesticides et les herbicides, sources de pollution chimique durable, tout aussi néfastes à la qualité des eaux et à l'homme dans son environnement.

- ☑ Je préfère des techniques alternatives aux pesticides, telles que le paillage, le désherbage à la main, à la binette ou à l'eau bouillante.
- ☑ J'utilise des substances naturelles (compost, purin) pour amender les sols.
- ☑ Je pense à adhérer à la charte de lutte contre les pesticides sur [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)



Arrêtés préfectoraux n°2207/BE/026 du 9 février 2007 (Loire-Atlantique) et du 1<sup>er</sup> février 2008 (Morbihan): « L'utilisation et le déversement de pesticides sont interdits toute l'année:

- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout;
- à moins de 1 mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau (même à sec);
- à moins de 5 mètres d'un cours d'eau représenté sur une carte IGN ».

- ☑ Les techniques alternatives aux pesticides (désherbage thermique, paillage, animaux auxiliaires...) sont privilégiées par les communes.

### Le saviez-vous ?

- ▶ Déjà **1 000** foyers sont signataires de la charte.
- ▶ **1** gramme de pesticides pollue **10 000** m<sup>3</sup> d'eau soit la consommation de **4** personnes pendant **30** ans! Source planetoscope.com





# Avec nos amies les bêtes

Les bons réflexes au quotidien

Je n'apprends pas à mon chien à faire ses besoins dans le caniveau !



## À proscrire



- ❌ Je n'apprends pas à mon chien à faire ses besoins dans le caniveau.
- ❌ Je ne laisse pas de déjection sur le domaine public.
- ❌ Je n'emmène pas mon animal sur la plage, particulièrement en saison estivale.



Art 450-6 du règlement sanitaire départemental: « Il est interdit de laisser vaguer les animaux domestiques sur les plages ».



## J'apprends à éviter les pollutions bactériologiques causées par les animaux.

Les déjections animales participent à la **pollution** de l'eau de mer en rendant parfois les coquillages impropres à la consommation.

## À respecter



- ☑ Je **ramasse** les déjections de mon animal de compagnie, afin que les eaux de pluie ne les entraînent pas.
- ☑ J'emporte pendant ma balade un **sac jetable** ou j'utilise les sacs mis à disposition par les communes.
- ☑ Je respecte la **réglementation** en vigueur concernant les conditions de fréquentation des plages et autres lieux publics, en particulier pour les chiens et les chevaux.
- ☑ Comme les agriculteurs, je respecte la **réglementation** pour contenir les pollutions bactériologiques engendrées par les déjections de mes animaux : chevaux, volailles, moutons...



☑ **Déjà plus de 100 agriculteurs concernés** ont agi volontairement pour limiter le transfert de bactéries nuisibles au milieu naturel.

## Le saviez-vous ?

- ▶ Les eaux pluviales souillées par les déjections de chiens ou d'oiseaux peuvent contenir de **100 000 à 1 million** de bactéries fécales par litre. Source agence de l'eau
- ▶ À La Baule-Escoublac, la collecte des déjections canines représente un coût d'environ **40 000 € TTC** par an sur la voirie et les jardins publics (hors plage).

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)

*Depuis 2003, 7 programmes complémentaires pour l'amélioration de la qualité des eaux sont menés à l'échelle de 5 bassins versants du territoire par Cap Atlantique, en partenariat avec les communes et les acteurs locaux.*



### Près de 4 M€ sur 6 ans, pour 7 programmes

Ces programmes visent principalement à **protéger le milieu naturel** et **lutter contre les pollutions bactériologiques ou pesticides** observées et lourdement dommageables aux activités socio-économiques et touristiques du territoire.

On retiendra en particulier les programmes suivants :

- ▶ **reconquête de la qualité des coquillages** en Baie de La Baule – Le Pouliguen ;

- ▶ **reconquête de la qualité des palourdes** dans le Traict de Pen Bé ;
- ▶ **charte pour la reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles et de pêche à pied** des « Traicts du Croisic » et des « Barres de Pen Bron » ;
- ▶ **entretien et restauration des cours d'eau et marais** des bassins du Mès et de Pont-Mahé ;
- ▶ chartes de **lutte contre les pesticides** ;
- ▶ **protection de la ressource en eau potable** de l'étang de Sandun à Guérande ;
- ▶ amélioration continue de la **qualité** des eaux de baignade.



Ces programmes sont soutenus financièrement par l'**agence de l'eau** (par le biais d'un contrat territorial et d'un accord de programmation), par la **Région des Pays de la Loire**, par les **Département de Loire-Atlantique** et **du Morbihan** et **l'Europe**.

### Des actions ciblées...

Pour améliorer la qualité des eaux, en moyenne 35 actions par programme sont menées conjointement en faveur notamment :

#### Le saviez-vous ?

- ▶ En été, en complément des panneaux Quali-bain aux entrées de certaines plages, vous pouvez retrouver la qualité des eaux de baignade du Territoire sur [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
- ▶ Plus d'infos sur la qualité de l'eau et des coquillages :
  - [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)
  - [www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)
  - [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr) • [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



- ▶ de la **sécurisation des réseaux** d'eaux pluviales et d'eaux usées privés et publics;
  - ▶ de la **restauration des cours d'eau**;
  - ▶ des **bonnes pratiques d'élevage et de cultures agricoles**;
  - ▶ du développement des **équipements portuaires et de plaisance** et des **aires d'accueil de camping-cars**;
  - ▶ du **moindre usage des pesticides** par les collectivités et les particuliers;
  - ▶ de la mise en place des **périmètres de protection** de l'étang de Sandun;
  - ▶ de la **sensibilisation de la population** aux bons réflexes à acquérir pour la qualité des eaux.
- ▶ **Des reclassements de C en B** des gisements de coquillages ont été obtenus:
    - en 2006 pour la Baie de La Baule – Le Pouliguen;
    - en 2011 pour des palourdes dans le Traict de Pen Bé à Assérac;
    - en 2015 pour les Barres de Pen Bron à La Turballe;
  - ▶ Depuis 2007, Cap Atlantique et les communes ont **diminué de 94 % l'usage de désherbants chimiques**;
  - ▶ **100 % des 39 sites de baignade** du territoire répondent aux critères de qualité de la **Directive européenne** « eaux de baignade ».

## ... et des premiers résultats encourageants

- ▶ **76 % des actions sont déjà réalisées** dans le cadre de la charte pour la reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles et de pêche à pied des « Traicts du Croisic » et des « Barres de Pen Bron »;

Pour les professionnels aussi, la qualité des eaux est **vitale** !



✓ Les traicts du Croisic, 1<sup>er</sup> centre d'élevage de coques en France.

✓ Le traict de Pen-bé, Assérac-Mesquer, 1<sup>er</sup> centre ostréicole de Loire-Atlantique.

## Des efforts à pérenniser par tous !

Compte tenu de la fragilité et de la richesse du milieu naturel, tous les acteurs du territoire ont conscience de l'impérieuse nécessité de maintenir les efforts pour conserver les bénéfices déjà obtenus.

**La mobilisation concertée et la complémentarité des actions** des particuliers, des élus, des associations, des services de l'État, des communes et de l'intercommunalité, des professionnels de la plaisance, de l'agriculture, du tourisme, de la pêche, **sont les seules conditions pour rendre durable l'amélioration de la qualité des eaux sur le territoire de Cap Atlantique.**

Qualité des eaux :

Adoptons les bons réflexes !



# L'eau

et le territoire de Cap Atlantique  
sont précieux,

aidez-nous à les préserver !



Avec le soutien de :



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



Direction de l'Environnement et des Économies Primaires  
BP 64 • 3 avenue des Noëles • 44503 LA BAULE CEDEX  
Tél : 02 28 54 13 10 • [milieus.naturels@cap-atlantique.fr](mailto:milieus.naturels@cap-atlantique.fr)

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)